



AVIS DE MISE EN CANDIDATURE

Conseil de l'École Monseigneur de Laval

Avis est donné par la présente pour recevoir les mises en candidature aux six (6) postes à pourvoir au sein du Conseil de l'École Monseigneur de Laval (Regina). Cinq (5) de ces postes ont un mandat de deux (2) ans et un (1) poste, en élection partielle, a un mandat d'un (1) an. Selon l'article 134.2(1) de la Loi sur l'éducation, cinq (5) de ces postes devront être assumés par des parents d'élèves de l'École Monseigneur de Laval Élémentaire, de l'École Monseigneur de Laval PSQV ou de l'École du Parc et un (1) poste de représentant communautaire par un adulte de langue minoritaire qui réside dans la zone de fréquentation de ces écoles.

Les candidatures seront reçues pendant les heures d'ouverture de l'école jusqu'à
16 h, le jeudi 19 septembre 2019

à l'École Monseigneur de Laval, pavillon élémentaire (1601, Cowan Crescent) et pendant les heures d'ouverture de l'école à compter du jeudi 5 septembre 2019.

Pour plus d'information ou pour obtenir un formulaire, veuillez communiquer avec l'agente des mises en candidature, Salpy Durr, au (306) 584-7558 ou avec le directeur adjoint de scrutin, René Archambault, au (306) 584-2558 ou (306) 531-6353.

Dans l'éventualité d'une élection, le scrutin par anticipation se déroulera de 15 h à 19 h le vendredi 18 octobre 2019 et le scrutin, le mercredi 23 octobre 2019 de 10 h à 20 h.

Fait à Regina, le 15 août 2019.

Critères pour une mise en candidature

pour un poste de parent au sein du conseil d'école

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Résider en Saskatchewan depuis au moins six mois ;
- Recevoir l'appui par écrit (signature) de trois parents d'élèves de la prématernelle à la 12^e année de l'école fransaskoise ;
- Être le parent d'une ou d'un élève de la prématernelle à la 12^e année inscrit.e à l'École Monseigneur de Laval.

pour un poste de représentant communautaire au sein du conseil d'école

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Posséder sa citoyenneté canadienne ;
- Résider en Saskatchewan depuis au moins six mois ;
- Recevoir l'appui par écrit (signature) de trois parents d'élèves de la prématernelle à la 12^e année de l'école fransaskoise ;
- Résider dans la zone de fréquentation de l'École Monseigneur de Laval.